



**La santé et
la sécurité au travail,
c'est l'affaire de tous !**



Prendre conscience des particularités du milieu d'accueil



En tant que stagiaire, vous êtes concerné par les règles et politiques entourant santé et la sécurité du travail (SST) dans le milieu qui vous accueille.

Il est de votre responsabilité de tenir compte de ces informations et d'agir en conséquence.

Renseignez-vous et n'hésitez pas à poser des questions à votre superviseur.

* SVP, cliquer pour faire défiler le texte et les diapositives

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec 

Se conformer aux politiques



Un environnement sans fumée ([POL-048](#))

- Respecter la zone sans fumée qui s'étend au-delà de 9 mètres : bâtiments et espaces extérieurs, incluant les stationnements.

Juin 2019
CLSC



Octobre 2019
CLSC



Octobre 2019
Hôpitaux





Se conformer aux politiques

Alcool et drogues ([POL-043](#))

Il est **interdit** :

- de consommer, d'avoir en sa possession, de distribuer ou de vendre de l'alcool ou de la drogue sur les lieux de travail (de stage);
- d'exercer ses fonctions à titre d'employé ou de stagiaire sous l'effet de l'alcool ou de la drogue (tolérance zéro).



Se conformer aux politiques

Promotion de la civilité et prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail (POL-009)



- Toute communication doit se faire dans le respect et la civilité, peu importe qui sont les interlocuteurs. Nos milieux se doivent d'être sains et exempts de harcèlement et de violence sous toutes ses formes ;
- Il est interdit d'exercer ses fonctions à titre d'employé ou de stagiaire sous l'effet de l'alcool ou de la drogue (**tolérance zéro**).



Se protéger en étant formé adéquatement

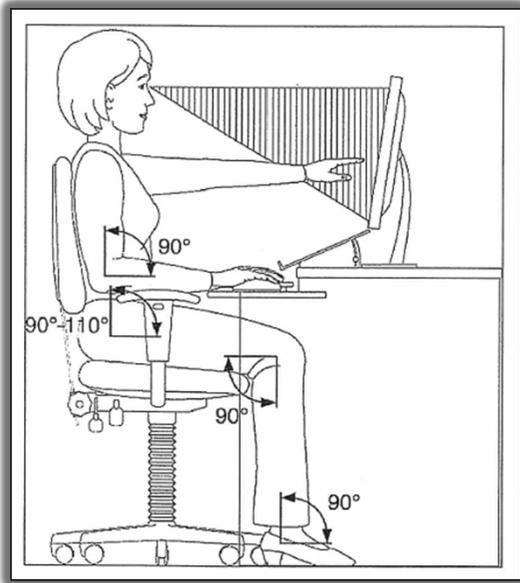
Si vous utilisez des équipements ou des machines spécialisées, assurez-vous d'être formé et de les utiliser de la bonne façon.

Demandez à votre superviseur :

- de vous expliquer le fonctionnement sécuritaire du matériel à votre disposition;
- de vous former si nécessaire;
- de vous informer sur les procédures de travail concernant les équipements ou les machines spécialisées que vous utiliserez.



Se protéger par la prévention des troubles musculo-squelettiques



Référence: [ASSTSAS](#)

Ergonomie du poste de travail

Assurez-vous d'utiliser un poste de travail adapté et sécuritaire.

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec 

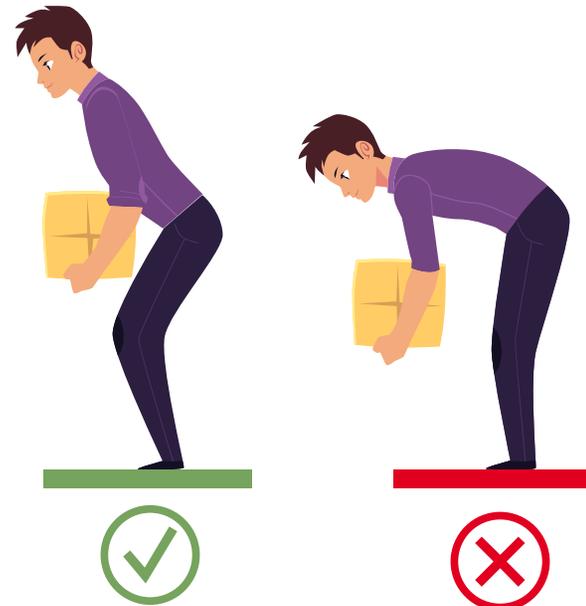


Se protéger par la prévention des troubles musculo-squelettiques

Travail physique

Assurez-vous d'utiliser des techniques de travail appropriées afin d'éviter les risques de blessures.

Référence: [ASSTSAS](#)



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec 



Se protéger par de saines habitudes de vie (santé mentale)

La santé mentale est très importante, tant d'un point de vue professionnel que personnel.

Le **Centre canadien d'hygiène et sécurité au travail** (www.cchst.ca), vous propose **10 habitudes de vie** saines pour préserver votre santé mentale.

- 1) Prévoir chaque jour du « temps pour soi »
- 2) Se récompenser
- 3) Exploiter ses points forts
- 4) Demander de l'aide et offrir son aide
- 5) Varier son régime alimentaire
- 6) Appuyer sur pause à l'occasion; les arrêts sont bénéfiques!
- 7) Faire régulièrement de l'exercice physique
- 8) Se fixer des buts et suivre ses progrès avec un journal
- 9) Pratiquer des techniques de détente et dormir suffisamment
- 10) Adopter une attitude positive

Affiche repérée à l'adresse : <http://images.cchst.ca/products/infographics/download/mentalHealth.jpg>

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec 



Vous avez identifié une situation dangereuse dans votre milieu d'accueil ou subi un accident?

Quoi faire?



- Avisez votre superviseur dès que possible, puis suivez la procédure appropriée (votre superviseur vous l'indiquera);
- Transmettez toute information pertinente aux responsables afin d'éviter que cette situation ne se reproduise;
- Si un accident survient, informez votre établissement d'enseignement de la situation et des suivis qui en découlent.

IMPORTANT : En tant que stagiaire, vous êtes généralement couvert par les assurances de votre établissement d'enseignement, mais il y a des exceptions. Nous vous suggérons de vous informer sur votre couverture d'assurance.



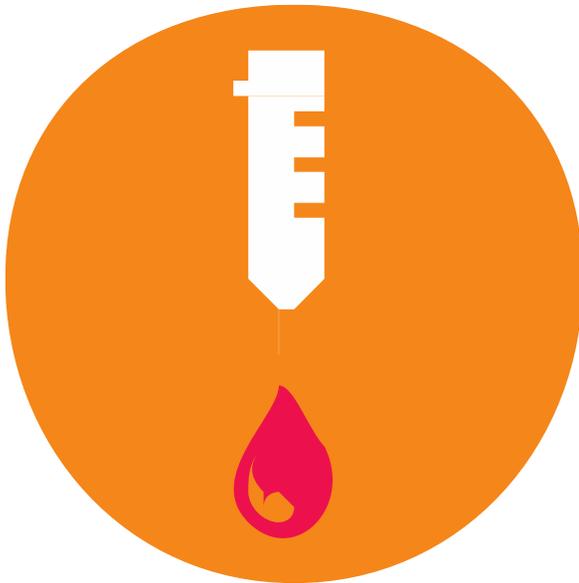
Exposition professionnelle

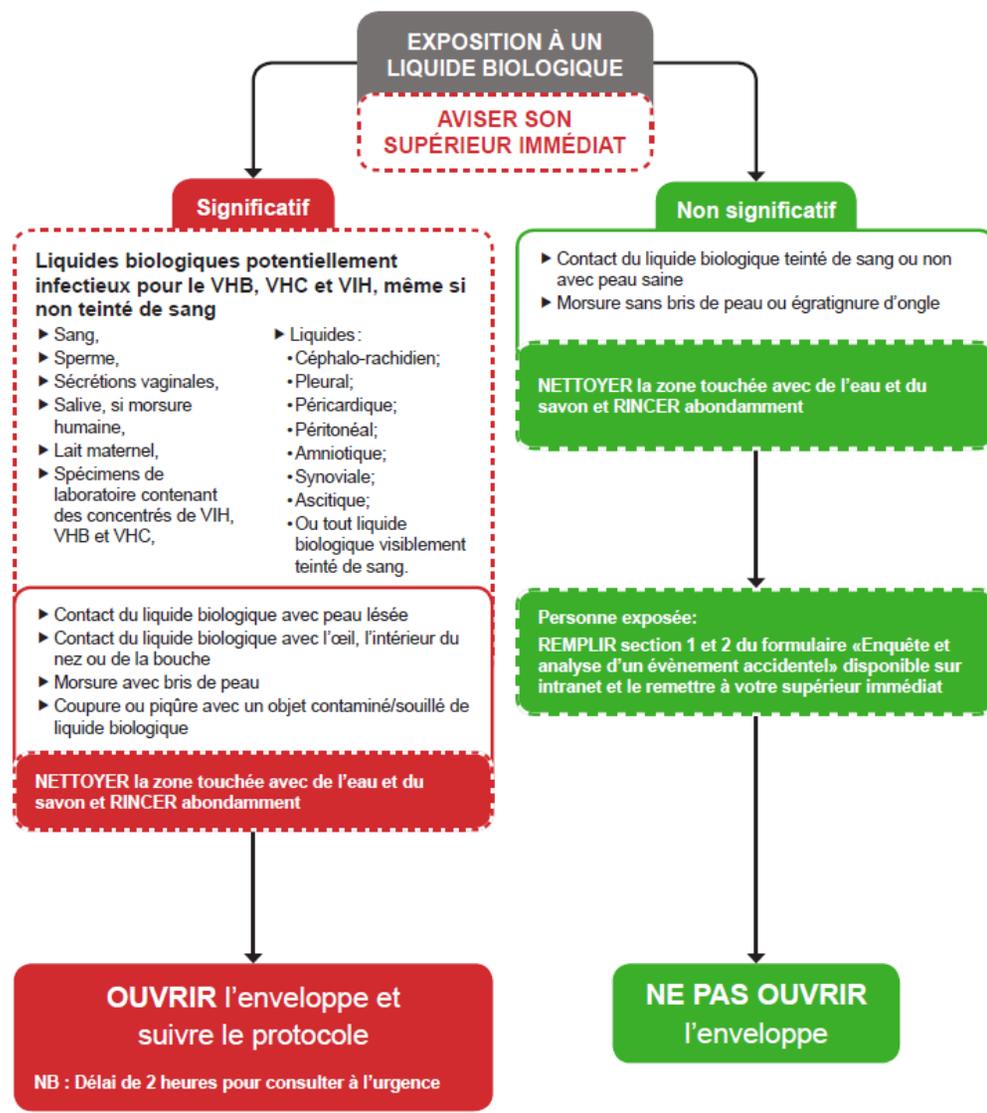
Que faire en cas d'exposition accidentelle à un liquide biologique ?

La prévention reste le meilleur moyen d'éviter ces expositions non désirées. Voici quelques suggestions pour prévenir les infections: [prévention contre les piqûres d'aiguilles.](#)

Si vous êtes exposé accidentellement à un liquide biologique, informez rapidement votre superviseur.

IMPORTANT : La procédure à suivre se trouve à la page suivante.







Se protéger en évitant les dangers reliés aux produits dangereux



**Système d'information des matières dangereuses
utilisées au travail (SIMDUT) utilisé à
l'international depuis 2015**



Qu'est-ce que le SIMDUT ?

Le **SIMDUT** est un système d'information sur les matières dangereuses utilisées dans le cadre du travail (**SIMDUT**).

Mis en place en 1988, il a été reformaté en 2015 pour une utilisation internationale. Le système SIMDUT vise à protéger les gens qui évoluent dans les milieux de travail et qui peuvent être en contact avec des produits dangereux.

Plus particulièrement, le volet formation du SIMDUT vise à :

- **Inform**er les gens du milieu sur l'utilisation des étiquettes apposées sur les produits dangereux et à les amener à consulter les fiches de données de sécurité des différents produits;
- **Sensibiliser aux risques** les gens du milieu par les pictogrammes apposés sur les produits dangereux.



Quelles sont les obligations légales liées au SIMDUT ?

Pour les fournisseurs

- Classer les produits;
- Fournir les étiquettes;
- Fournir les fiches de données de sécurité;
- Tenir à jour les informations sur les produits.

Pour les employeurs

- Classer les produits;
- Fournir les étiquettes;
- Fournir les fiches de données de sécurité;
- Tenir à jour les informations sur les produits.

Pour les employés et les stagiaires

- Classer les produits;
- Fournir les étiquettes;
- Fournir les fiches de données de sécurité;
- Tenir à jour les informations sur les produits.



En résumé, voici ce que vous devez savoir sur le SIMDUT

Nous verrons dans les prochaines diapositives les trois outils qui vous serviront durant votre stage.

En tant que stagiaire, vous devrez être en mesure de :

- 1) reconnaître **la signification des pictogrammes** des signaux de danger;
- 2) lire **les étiquettes** des produits dangereux et de les utiliser de façon sécuritaire;
- 3) consulter **les fiches de données de sécurité** et savoir comment les utiliser.

1) La signification des pictogrammes



Bouteille à gaz
« JE SUIS SOUS PRESSION »



Flamme
« JE FLAMBE »



Flamme sur un cercle
« JE FAIS FLAMBER »



Bombe explosant
« J'EXPLOSE »



Danger pour la santé
« JE NUIS GRAVEMENT À LA SANTÉ »



Point d'exclamation
« J'ALTÈRE LA SANTÉ »



Corrosion
« JE SUIS CORROSIF »



Danger biologique
« JE SUIS INFECTIEUX »



Tête de mort sur deux tibias
« JE PEUX TUER »

2) Les étiquettes du fournisseur



Nom du produit *	TOLUENE		Mentions de danger ou attention
Signaux de danger*			Conseils de prudence
FDS = fiche de données de sécurité	Information étiquette supplémentaire Reportez-vous à la FDS/FS pour en savoir plus.		Contenu Toluene
Fournisseur initial*	Fisher Scientific / Acros Organic 300 Industrial Dr, Pittsburgh, Pennsylvanie, 15205, États-Unis Phone: 4124908095		

Danger
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Susceptible de nuire au fœtus.
Liquide et vapeurs très inflammables.

Ne pas respirer les poussières ou brouillards
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
NE PAS faire vomir.
EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

* Obligatoire seulement pour contenant de 100 mL et moins



3) Les fiches de données de sécurité

Sachez où sont les fiches de données de sécurité et consultez-les avant d'utiliser un produit dangereux.

Sur ces documents, vous retrouvez les informations suivantes :

- **Identification du produit**
- **Identification des dangers**
- **Composition/information sur les composantes**
- **Premiers secours**
- **Mesures à prendre en cas d'incendie**
- **Mesures à prendre en cas de déversement**
- **Manutention et stockage**
- **Contrôle de l'exposition/protection individuelle**
- **Propriétés physiques et chimiques**
- **Stabilité et réactivité**
- **Données toxicologiques**
- **Données écologiques**
- **Données sur l'élimination des produits**
- **Informations relatives au transport**
- **Informations sur la réglementation**
- **Autres informations**



Le SIMDUT au CEMTL

Vous avez des questions ou désirez plus d'information sur le sujet,
allez visiter le site du
[Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail \(CCHST\)](#).

Une fois votre stage débuté, de la documentation produite par le CIUSSS de
l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CEMTL) est disponible sur l'intranet via l'onglet :

***Ressources humaines/Santé et sécurité du travail/
Prévention-dossiers thématiques***



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec 



La santé et la sécurité dans votre milieu d'accueil, ça vous concerne!

Donc, en résumé :



- Respectez les règles et les politiques du milieu qui vous accueille;
- Référez-vous à votre superviseur : c'est votre personne ressource;
- Utilisez les équipements de protection individuelle (EPI) à votre disposition;
- Demandez à être formé si vous devez utiliser du matériel le demandant;
- Prévenez les troubles musculo-squelettiques;
- Déclarez les accidents et les incidents;
- Évitez les dangers liés aux produits dangereux en vous référant aux informations SIMDUT.



CIUSSS
de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

www.ciuss-estmtl.gouv.qc.ca